



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2019/25

Objet : Labellisation des Plages « Tourisme et handicaps »
Chapitre 8.4 Aménagement du territoire

L'an deux mille dix-neuf, le 08 juillet, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 8 juillet 2019

Date de convocation :
19 juin 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24 (32 voix)
Membres présents : 18
(25 voix)

Membres présents
Vote(s) pour 18 (25 voix)
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice-Président ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Secrétaire du Bureau ; **M. Jean BERNARD** Rapporteur du Budget, **M. Patrick PERNIN**, membre du Bureau, **M. Roger MASSE**, membre du Bureau, **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical, **M. Yves LELONG**, Conseiller Syndical ; **Mme Jessica GUIARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **Mme Valérie GRECARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller Syndical, **M. Jean-Michel PAYOT**, Conseiller Syndical ; **Mme Carole CHAUVET**, Conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI** Conseillère Syndicale, **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale ; **M. Joël BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Jean CONREAUX, M. Daniel GALLAND, M. Robert FRAYSSINES, M. Pierre DOUSSOT, M. Jean Pierre GANDOIS, M. Raymond HONORE

Avait donné pouvoir :

Mme Sophie VAGINAY (2 voix) donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TRON

Etaient invités et présents :

M. Régis BOUCHACOURT (CCI 05), M. Christophe THIEBAULT (SPPSP) , Mme Géraldine DUVOCHEL (EDF), M. Christian ROMAN (CD05), M. Thierry ALLAMANO (CDV05 – CNASP)

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le syndicat s'est engagé dans une démarche de labellisation des sites nautiques de Serre-Ponçon. Dans ce cadre, l'établissement public propose, depuis 2015, la candidature des plages publiques de Serre-Ponçon pour l'obtention du Pavillon bleu. En 2014, suite aux aménagements réalisés par le syndicat sur l'accessibilité de la plage des Pommiers, le Président a présenté ce site à la labellisation « Tourisme et handicap ». Ce label délivré par l'Etat n'est pas seulement le reflet d'une qualité d'accueil, c'est aussi l'illustration de la volonté d'engager la collectivité locale vers une démarche d'accessibilité. Ce label est délivré pour 5 ans et cette certification arrive à échéance en septembre 2019.

Par ailleurs, le S.M.A.D.E.S.E.P. a engagé depuis quelques années des projets de mise en accessibilité de ces plages publiques : cheminement d'accès à l'eau et aux sanitaires publics, mis à disposition d'équipements.

Les projets de construction de la capitainerie et du port de Savines le lac touchent à leurs fins. Ces atouts touristiques pour le territoire ont été conçus comme accessibles à tous.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.



- L'arrêté inter préfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention « cadre » signée par le S.M.A.D.E.S.E.P. le 9 décembre 2015 ;

CONSIDERANT :

- L'intérêt d'une telle démarche de labellisation ;
- Les travaux engagés par le S.M.A.D.E.S.E.P. sur les plages publiques de Serre-Ponçon, sur le port de Savines le lac et sur son bâtiment d'accueil Capitainerie ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 8 juillet 2019 :

- **INVITE** le Président à proposer la plage publique des Pommiers et les plages publiques accessibles aux personnes à mobilité réduite à la labellisation « Tourisme et Handicaps » ;
- **L'INVITE** également à proposer la Capitainerie et le port de Savines le lac dès la fin des aménagements à cette même labellisation « Tourisme et Handicaps » ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL

